

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS415

présenté par
M. Lefèvre

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que la France est le 4e pays développé où le coût du travail est le plus élevé selon l'INSEE et le second à prélever le plus de cotisations patronales, l'augmentation du coût du travail n'est pas une bonne option pour notre pays.

Depuis 2017, plus de 2,5 millions d'emplois ont été créés, générant plus de 100 milliards d'euros de recettes fiscales et sociales, soit bien plus que l'augmentation du coût des allègements généraux sur la période.

La disposition présentée à l'article 6 risque par conséquent de détruire un nombre substantiel d'emplois. C'est pourquoi cet amendement vise à supprimer cet article.